



Dans les Hauts-de-France, un salarié sur dix travaille dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Le secteur sanitaire et social et l'enseignement constituent ses grands domaines d'intervention. Deux salariés de l'ESS sur trois sont des femmes, contre un sur deux dans l'ensemble de l'emploi salarié régional. La question du renouvellement générationnel se pose de manière plus aiguë dans l'ESS que dans le reste de l'économie, en particulier chez les cadres, nettement plus âgés. En outre, les salaires sont moins élevés dans l'ESS que dans le reste de l'économie, notamment en raison d'une part moins élevée de cadres. Si, dans l'ensemble de l'ESS régionale, le salaire horaire médian des femmes égale presque celui des hommes, les femmes cadres perçoivent un salaire sensiblement inférieur à celui de leurs homologues masculins.

En partenariat avec :

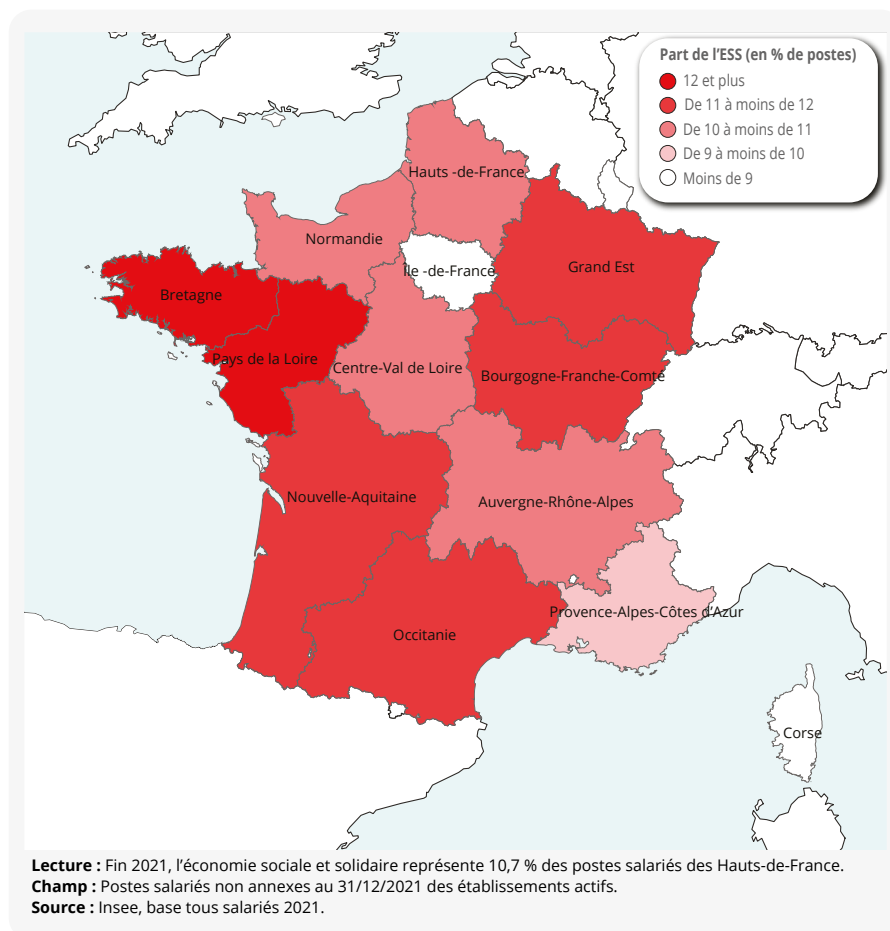


Fin 2021, dans les Hauts-de-France, les salariés de l'économie sociale et solidaire ► **encadré** occupent 210 800 postes. Ils représentent 10,7 % de l'emploi salarié régional ► **figure 1**, une part très proche de celle de France de province (11,0 %). L'ESS est plus implantée en Bretagne et dans les Pays de la Loire, notamment en raison du poids important de l'enseignement privé.

Dans la région, les associations concentrent 84,7 % des postes salariés de l'ESS, une part nettement supérieure à celle de province (76,0 %). A contrario, les salariés de l'ESS sont particulièrement peu nombreux dans les coopératives des Hauts-de-France (6,7 % contre 13,0 % en France de province et jusqu'à 18,9 % en Bretagne). De même, les mutuelles ne représentent que 2,8 % des salariés de l'ESS, contre 5,5 % en province (7,8 % en Nouvelle-Aquitaine). Les fondations emploient quant à elles 3,2 % des salariés de l'ESS régionale, une part comparable à celle de province.

Dans la région comme ailleurs, l'emploi dans l'ESS n'a pas subi de choc lié à la crise sanitaire ► **sources**. Cette

► 1. Part de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié



résistance du secteur à court terme est le fruit d'une conjonction de facteurs, parmi lesquels le financement des associations, souvent défini de manière pluriannuelle, ou encore le recours au dispositif de chômage partiel. Fin 2023, les potentielles

difficultés liées à la fin de ces dispositifs d'aide n'ont pas affecté l'emploi. Depuis mars 2020, l'emploi salarié en équivalent temps-plein dans l'ESS régionale a même légèrement augmenté, et ce de manière régulière.

L'ESS régionale tournée vers la santé, l'action sociale et l'enseignement

Dans la région, les associations de la santé ou de l'action sociale (hébergement inclus) regroupent 105 500 postes, soit 50,0 % des postes salariés de l'ESS, 7 points de plus qu'en province ► **figure 2**. L'action sociale sans hébergement représente à elle seule 27,6 % des postes de l'ESS régionale (22,4 % en province). Ses principaux employeurs exercent dans l'aide à domicile des personnes âgées et l'accompagnement du handicap.

L'enseignement constitue un autre domaine d'intervention important dans la région avec 33 600 postes, soit 15,9 % des postes de l'ESS (12,8 % en province). La présence de l'Université Catholique de Lille ainsi que de nombreux établissements privés d'études supérieures dans la métropole lilloise (écoles de commerce notamment), mais aussi celle d'organismes de formation aux métiers de la santé à domicile et du service à la personne expliquent le poids élevé de ce domaine d'intervention.

Les coopératives et les mutuelles sont quant à elles moins implantées dans la région. En particulier, les coopératives financières ne représentent que 2,6 % de l'emploi dans l'ESS régionale, contre 6,6 % en province, et ce malgré la présence de gros employeurs (Crédit Agricole notamment). De même, les coopératives agricoles sont sous-représentées.

Les ouvriers plus présents dans l'ESS régionale

Au sein de l'ESS, 72 500 salariés des Hauts-de-France occupent un poste de profession intermédiaire. Il s'agit d'infirmiers, de personnel administratif, de travailleurs sociaux... Ils représentent un poste de l'ESS sur trois (36,5 % en province), contre un sur quatre dans l'ensemble de l'économie régionale. Très nombreuses à travailler dans les associations de l'enseignement et de l'hébergement social et médico-social, les professions intermédiaires représentent aussi une part très élevée des postes salariés dans les associations dédiées au sport, à la culture, ou aux loisirs, ainsi que dans les coopératives financières et de crédit.

Les employés représentent également un tiers des postes de l'ESS. La part des ouvriers (18,4 %) est en revanche nettement plus élevée qu'en province (15,0 %), notamment du fait de la présence plus importante dans la région d'établissements et services d'accompagnement par le travail (Esat). Les usagers qui y travaillent sont ici assimilés à des salariés ouvriers.

► Encadré - Qu'est-ce que l'ESS ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des entreprises ayant un fonctionnement collectif et démocratique se fixant un but autre que la seule rentabilité de leurs activités économiques. La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a pour objectif de soutenir et développer le secteur : sécurisation du cadre juridique, définition des outils d'aide et de financement, renforcement des capacités d'action des salariés afin de faciliter la reprise de leur entreprise.

Dans cette étude, le champ de l'ESS est constitué des quatre familles traditionnelles (associations, coopératives, mutuelles et fondations) et d'autres organismes privés à but non lucratif comme les syndicats de salariés, de copropriété, des ordres professionnels... Les entreprises commerciales de l'ESS, encore peu nombreuses, ne sont pas incluses. Compte tenu du poids des associations dans l'ESS, l'étude propose une typologie plus fine des établissements, combinant famille juridique et secteur d'activité. En outre, l'ESS, et notamment le secteur associatif, repose aussi largement sur le bénévolat, non recensé ici.

Enfin, 13,4 % des salariés de l'ESS occupent un poste de cadre dans la région, une part comparable à celle de province. Les cadres sont moins nombreux dans l'ESS que dans le reste de l'économie.

L'économie sociale et solidaire très féminisée

Dans les Hauts-de-France comme ailleurs, deux salariés sur trois de l'ESS sont des femmes, contre un sur deux dans l'ensemble de l'économie régionale. Les femmes se concentrent particulièrement dans la santé et l'hébergement médico-social ► **figure 3**. En revanche, la surreprésentation d'ouvriers, le plus souvent des hommes, dans ces activités explique la moindre féminisation de l'action sociale dans la région. Toutefois, les femmes ne sont pas majoritaires dans tous les domaines d'intervention de l'ESS. Elles ne représentent par exemple qu'un salarié sur quatre dans les coopératives agricoles de la région, contre plus d'une sur trois en province.

Par ailleurs, l'ESS recourt plus fréquemment aux contrats aidés que l'ensemble de l'économie. Ce type de contrat concerne

plus souvent les hommes, notamment dans les associations liées au sport. La féminisation de l'ESS va en revanche de pair avec un recours plus fréquent aux contrats à temps partiel. Dans la région, 36 % des femmes de l'ESS travaillent à temps partiel, contre 22 % des hommes. Dans l'action sociale, plus d'une femme sur deux travaille à temps partiel. Dans les coopératives agricoles, le temps partiel est quatre fois plus répandu chez les femmes que chez les hommes.

En parallèle, la féminisation des emplois de cadres se poursuit dans l'ESS. Fin 2021, les femmes y représentent ainsi 58 % des salariés de cette catégorie contre 51 % en 2010. Cette dynamique constitue une caractéristique saillante de l'ESS. En effet, dans l'ensemble de l'économie régionale, seuls 42 % des cadres sont des femmes fin 2021.

Des salariés plus âgés que dans le reste de l'économie

Les salariés travaillant dans l'ESS sont plus âgés que ceux exerçant dans d'autres activités, que ce soit dans la région ou en

► 2. Répartition des postes de l'ESS dans les Hauts-de-France par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de postes salariés Hauts-de-France	Part de l'emploi salarié dans l'ESS Hauts-de-France (en %)	Part de l'emploi salarié dans l'ESS France de province (en %)
Associations	178 645	84,7	76,0
Action sociale sans hébergement	58 246	27,6	22,4
Hébergement médico-social et social	37 229	17,7	15,5
Santé sans hébergement	10 112	4,8	4,9
Enseignement	33 622	15,9	12,9
Services aux entreprises	9 383	4,4	3,8
Sport, culture et loisirs	6 916	3,3	4,3
Autres associations	23 137	11,0	12,1
Coopératives	14 052	6,7	13,0
Coopératives agricoles	5 698	2,7	4,5
Coopératives financières et de crédit	5 443	2,6	6,5
Autres coopératives	2 911	1,4	2,0
Mutuelles	5 973	2,8	5,6
Fondations	6 668	3,2	3,5
Organismes privés à but non lucratif	5 495	2,6	2,0
Ensemble de l'ESS	210 833	100,0	100,0

Lecture : Fin 2021, en France de province, 76,0 % des salariés de l'économie sociale et solidaire travaillent dans une association.

Champ : Postes salariés non annexes au 31/12/2021 des établissements actifs.

Source : Insee, base tous salariés 2021.

province : 31 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, quatre points de plus que dans l'économie régionale.

Cette caractéristique concerne particulièrement certaines catégories socioprofessionnelles. Ainsi, un employé de l'ESS sur trois a au moins 50 ans contre seulement un sur quatre dans l'ensemble de l'économie. De même, 39 % des cadres de l'ESS ont 50 ans ou plus (+5 points). L'âge plus élevé des salariés dans l'ESS ne constitue pas un phénomène nouveau : l'écart avec l'ensemble de l'économie existait déjà en 2010. Ainsi, si les enjeux de renouvellement des salariés étaient déjà aigus dans l'ESS, notamment chez les cadres, ils se sont encore accentués depuis.

Des salaires plus modestes dans l'ESS

Dans l'économie sociale et solidaire, le salaire horaire est moins élevé que dans l'ensemble de l'économie ► **figure 4**. Ainsi, dans les Hauts-de-France, la moitié des salariés de l'ESS touchent moins de 11,4 euros net de l'heure, contre 12,2 euros dans l'économie régionale, un écart un peu plus marqué qu'en province.

Cette différence s'explique en premier lieu par une part plus élevée de personnes percevant un salaire inférieur au Smic horaire (14,2 % des postes dans l'ESS contre 6,9 % dans l'ensemble de l'économie). L'ESS emploie en effet des usagers (ouvriers et employés) d'établissements et de services d'aide par le travail (Esat) ou d'autres structures dédiées à l'insertion par le travail, particulièrement nombreux dans la région. Ces usagers bénéficient d'un revenu du travail nettement inférieur au Smic, complété par une ou plusieurs allocations (Allocation Adulte Handicapé par exemple).

En excluant l'ensemble des personnes percevant un salaire inférieur au Smic, la moitié des salariés de l'ESS régionale perçoivent moins de 12,1 euros net de l'heure, soit 0,6 euro de moins que dans l'ensemble de l'économie régionale. Cet écart est deux fois plus important qu'en province.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, les salariés sont moins bien rémunérés dans les associations, en particulier dans l'action sociale, très implantée dans les Hauts-de-France. En revanche, ils gagnent davantage dans les coopératives financières et de crédit, sous-représentées dans la région. Dans les coopératives agricoles, la moitié des salariés gagnent plus de 15,7 € par heure de travail, contre 13,2 € en province, en raison de salaires plus élevés dans les coopératives de production de vin de Champagne, implantées dans l'Aisne.

► 3. Part des femmes, des moins de 30 ans et des 50 ans ou plus dans l'ESS des Hauts-de-France selon le domaine d'intervention

Domaine	Part des femmes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)
Associations	66,7	19,4	30,7
Action sociale sans hébergement	66,1	20,3	30,4
Hébergement médico-social et social	74,7	19,6	29,5
Santé sans hébergement	82,9	19,8	30,0
Enseignement	68,4	11,0	37,5
Services aux entreprises	44,7	27,7	26,8
Sport, culture et loisirs	42,1	32,4	22,3
Autres associations	62,1	21,6	28,3
Coopératives	42,3	19,6	28,8
Coopératives agricoles	58,3	20,2	24,0
Coopératives financières et de crédit	24,5	20,1	32,3
Autres coopératives	47,4	17,7	31,1
Mutuelles	71,5	16,2	27,2
Fondations	72,8	18,1	30,5
Organismes privés à but non lucratif	69,6	22,6	33,9
Ensemble de l'ESS	65,5	19,3	30,6

Lecture : Fin 2021, dans les Hauts-de-France, 19,4 % des salariés des associations ont moins de 30 ans.

Champ : Postes salariés non annexes au 31/12/2021 des établissements actifs.

Source : Insee, base tous salariés 2021.

Toujours exception faite des salaires inférieurs au Smic horaire, les hommes de l'ESS sont moins bien rémunérés dans la région qu'ailleurs : la moitié d'entre eux gagnent moins de 12,6 euros de l'heure, contre 13,1 euros en province. Chez les femmes, l'écart est moins marqué (12,0 euros contre 12,2 en province).

La structure socioprofessionnelle de l'ESS n'explique toutefois pas entièrement ces écarts. À âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, taille d'établissement et temps de travail donnés, les salaires horaires au moins égaux au Smic sont en moyenne 3 % moins élevés dans l'ESS que dans l'ensemble de l'économie, dans la région comme ailleurs.

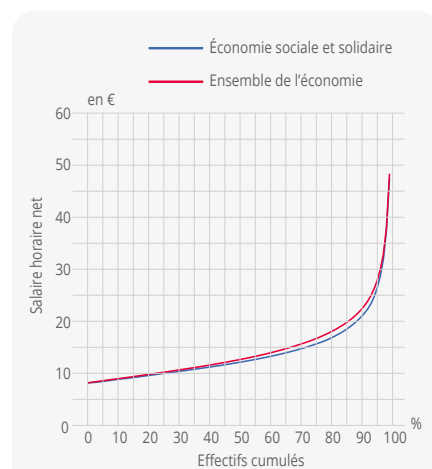
Moins d'inégalités salariales entre femmes et hommes, sauf chez les cadres

Dans les Hauts-de-France, l'ESS se distingue de l'ensemble de l'économie par de moindres inégalités salariales entre les femmes et les hommes. La moitié des salariées touchant au moins le Smic horaire gagnent plus de 12,0 euros net par heure de travail, contre 12,6 euros chez les hommes. Dans l'économie régionale, l'écart est nettement plus marqué (12,2 euros chez les femmes contre 13,3 euros chez les hommes). Ceci constitue une spécificité de l'ESS régionale : à l'échelle de la France de province, les inégalités salariales sont aussi marquées que dans l'ensemble de l'économie. Cela est notamment dû au poids important des associations, où les salaires sont plus faibles que dans les autres familles de l'ESS.

À caractéristiques observées identiques, les salariées de l'ESS perçoivent, dans la région, un salaire horaire net inférieur

de 3 % en moyenne à celui des hommes, un écart plus faible que dans l'ensemble de l'économie régionale (7 %). Si chez les professions intermédiaires et les employés, femmes et hommes perçoivent, dans l'ESS, des salaires comparables, ce n'est pas le cas chez les cadres. Dans cette catégorie, le salaire horaire médian s'élève à 18,4 euros pour les femmes contre 21,3 euros pour les hommes. Cet écart salarial en défaveur des femmes concerne en particulier les associations de l'enseignement, de la santé et de l'hébergement médico-social et social, les coopératives agricoles, et les fondations. Enfin, les ouvrières de l'ESS perçoivent un salaire légèrement moindre que les hommes mais les inégalités sont nettement plus marquées dans l'ensemble de l'économie.

► 4. Répartition des salaires dans l'ESS des Hauts-de-France



Lecture : Fin 2021 dans les Hauts-de-France, 80 % des salariés de l'ESS perçoivent un salaire net horaire inférieur à 16,8 €, contre 18,0 € dans l'ensemble de l'économie régionale.

Champ : Postes salariés non annexes au 31/12/2021 des établissements actifs au salaire horaire net supérieur au Smic.

Source : Insee, base tous salariés 2021.

Un poids de l'ESS plus élevé dans les territoires où le secteur sanitaire et social est plus implanté

Dans les Hauts-de-France comme ailleurs, l'ESS n'est pas implantée de manière homogène sur le territoire ► **figure 5**. La présence de l'ESS dans la région est fortement corrélée au poids du secteur sanitaire et social.

Les plus grands employeurs de l'ESS dans la région se situent principalement dans les grandes agglomérations, telles que la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole. Cependant, la taille de ces économies locales limite le poids de ces établissements en matière d'emploi.

L'ESS constitue une part plus importante de l'économie sur le littoral du Pas-de-Calais et dans l'Aisne. Dans la communauté de communes du Pays d'Opale, elle emploie plus du quart des salariés (28 %). Autour de Berck et Montreuil, les nombreux établissements de santé contribuent massivement à la forte implantation de l'ESS (notamment la fondation Hopale à Berck).

Dans le sud-est de la région, plus rural, les coopératives agricoles occupent une place plus importante dans l'économie. La coopérative Tereos France, avec plus de 350 salariés, contribue au poids élevé de l'ESS dans la communauté de communes du Val de l'Oise. À l'inverse, le poids de l'ESS est plus faible dans le bassin minier, mais aussi dans la Somme et dans le sud de l'Oise. ●

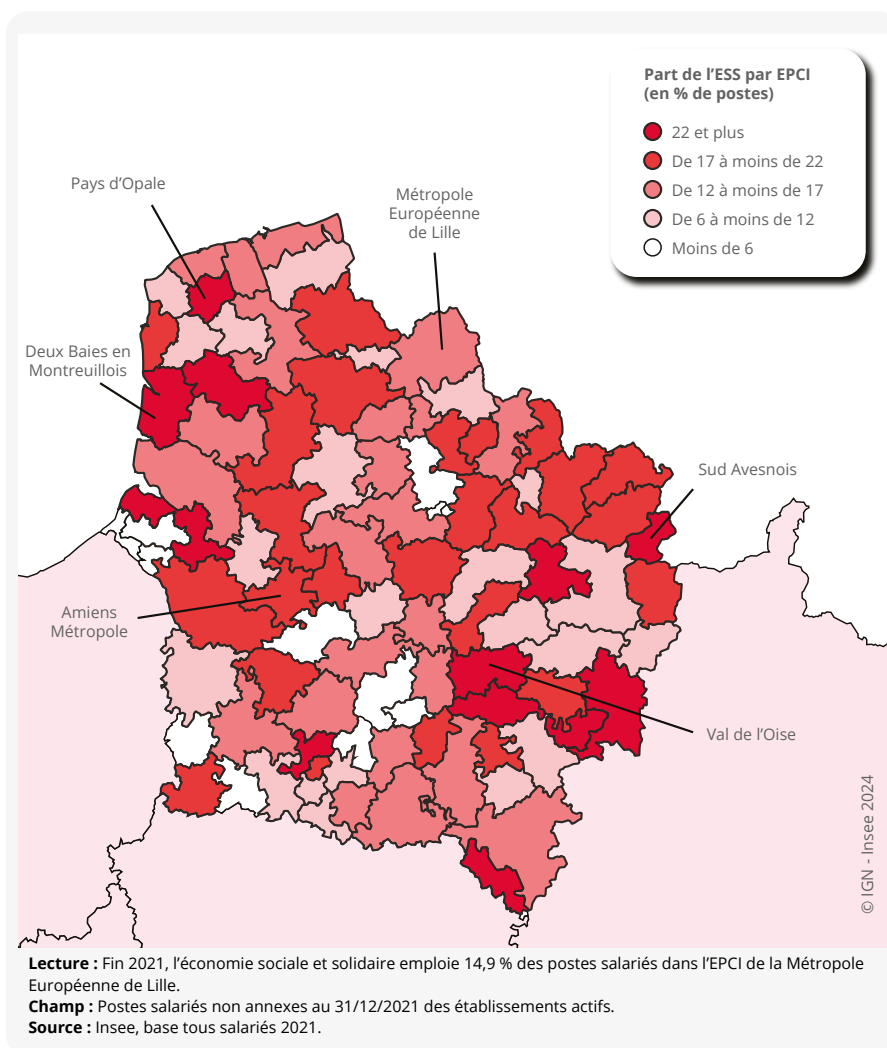
Liana Ghaibouche, Marie-Michelle Legrand, Antoine Rault

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Dans cette étude sont pris en compte les **postes salariés** non annexes au 31/12/2021 des établissements actifs. Un poste est considéré comme non annexe dès lors que la rémunération annuelle est supérieure à 3 Smic mensuels ou que la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que l'occupant du poste a travaillé au moins 1h30 par jour en moyenne sur la durée du poste. Pour les salariés occupant plusieurs postes, c'est-à-dire liés simultanément à plusieurs employeurs par un contrat de travail, le poste le plus rémunérateur sera considéré comme le poste principal.

► 5. Part de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié des EPCI des Hauts-de-France



► Sources

La **base tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite.

Dérivé de la base tous salariés, le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs), en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts.

Les éléments conjoncturels ont été obtenus via les données mensuelles d'effectifs en équivalent temps-plein (ETP) de l'Urssaf.

► Pour en savoir plus

- « L'économie sociale et solidaire, très féminisée et des salariés plus âgés », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 81, novembre 2021.
- « Économie sociale et solidaire : un soutien à l'emploi dans les territoires ruraux fragiles », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 107, octobre 2020.
- « Économie sociale et solidaire : davantage ancrée dans la région, notamment les associations », Insee Analyses Pays de la Loire n° 52, octobre 2017.
- « Économie sociale dans les Hauts-de-France : un développement à conforter », Insee Analyses Hauts-de-France n° 10, novembre 2016.

